

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 240

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'intérêt d'un plan de recrutement permettant d'aboutir à un doublement des effectifs des services de contrôle des douanes. Cette évaluation chiffre et mesure notamment les conséquences estimées en termes de recouvrement et de recettes pour l'État.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à évaluer l'opportunité de doubler les effectifs de contrôle des douanes d'ici à la fin 2027.

Si certains des nouveaux pouvoirs attribués par la présente proposition de loi aideront les douaniers à effectuer leurs missions efficacement, rien ne peut remplacer des effectifs humains. La France, avec des frontières quatre fois plus longues que l'Allemagne, et une interface frontières + littoraux trente fois plus longue que l'Allemagne, dispose de 2,3 fois moins de douaniers que l'Allemagne (17 000 contre 48 000). Les candidats ne manquent pas, l'insuffisance des effectifs douaniers n'est donc qu'un choix politique, sur lequel il faut faire demi-tour.

